

Procédure et Liste des communes pour les Cartes Nationales d'Identité et les Passeports Biométriques

1. Prendre rendez-vous avec les Mairies sur :

- rendezvousonline.fr

2. Faire votre Pré-demande sur internet

- > je fais ma pré-demande en ligne via un ordinateur, une tablette ou un smartphone.
- > je crée un compte personnel sur le site de l'agence nationale des titres sécurisés : <https://ants.gouv.fr/> et je saisis mon état-civil et mon adresse.
- > je prends note du n° de pré-demande et du QR code qui m'est attribué.

Après la validation de votre pré-demande, vous recevrez par mail un **récapitulatif de pré-demande** sur lequel figure, notamment, le **numéro de la pré-demande** et un **QR code** qui seront nécessaires pour finaliser votre pré-demande en mairie.

(Attention, en cas de perte ou de vol de votre CNI ou passeport, l'enregistrement d'une pré-demande est possible uniquement si vous avez acheté un timbre fiscal dématérialisé)

- > je rassemble les pièces justificatives.
- > je prends rdv avec la Mairie choisie si ce n'est pas déjà fait.
- > je me présente au guichet de la mairie avec mon n° de pré-demande et QR code pour y déposer mon dossier et procéder à la prise d'empreintes digitales.
- > je suis prévenu par sms de la réception de ma carte.
- > je retire ma carte d'identité dans la mairie où j'ai déposé ma demande.

LISTE DES MAIRIES FAISANT LES CNI ET PASSEPORTS (Liste non exhaustive)

Mairie de Libourne

05 57 55 33 33

42 pl. Abel Surchamp

Mairie de Lormont

05 57 77 63 27

1 rue André Dupin

du lun. au vend. matin 8h30/12h30

du lun. au mer. après-midi 13h30/16h30

jeudi 13h30/17h30

Mairie de St André de Cubzac

05 57 45 10 10

8 pl. Raoul Larche

Mairie de Cenon

05 57 80 70 00

1 av. Carnot

Mairie Ste Foy La Grande

05 57 46 10 84

Pl. Gambetta

Mairie de Castillon la Bataille

05 57 40 00 06

25 pl. Maréchal de Turenne

Mairie de Coutras

05 57 56 09 09

19 pl. Ernest Barraud

Mairie de Créon

05 57 34 54 54

50 Place de la Prévôté

Des points numériques sont installés à la préfecture et les sous-préfectures de la Gironde.

**SI VOUS NE POSSEDEZ PAR INTERNET, IL EST POSSIBLE DE VENIR DANS N'IMPORTE QUELLE MAIRIE AFIN
DE REMPLIR LE FORMULAIRE PRÉVU À CET EFFET**